

echo

N°723

Revue trimestrielle
avril 2017



Nouveau "duo"
à la tête du SNPS

La prime syndicale

Entretien
professeur Jonathan Holslag



Le mot du président

L'hiver arrive à son terme, il y a du printemps dans l'air. Les jours commencent à se rallonger et les gens sortent à nouveau un peu plus.

Le SNPS s'est-il contenté d'attendre la fin de cette longue période hivernale ? Le SNPS a-t-il hiberné ?

Non, que du contraire. Les choses sont très mouvantes, tant au sein qu'en dehors de notre association.

Au sein de l'association, les préparatifs de l'Assemblée générale du 24 mars 2017 nous ont bien occupés. Non seulement parce qu'il fallait élire un nouveau secrétaire national, conformément aux statuts, mais aussi parce que nous aspirions à la transparence totale. Ainsi, outre les travaux de notre expert-comptable et de la Commission des finances, notre comptabilité a été contrôlée pendant au moins 5 sessions par un bureau externe indépendant de réviseurs d'entreprises. Et je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons passé l'examen haut la main. En outre, nous avons également jeté les bases pour un plan de formation solide pour nos délégués et l'élaboration d'un modèle de communication étendu. Vous avez en effet droit aux bonnes informations au bon moment et nous nous y employons.

Les travaux de notre groupe de travail « vision SNPS » ont également été renforcés. Il est et reste primordial de suivre la situation de près, et aussi d'entendre et ressentir l'avis, les préoccupations de la base, c'est-à-dire de tout le monde : les membres de la police locale, les membres de la police fédérale, les membres opérationnels et CALog, nos agents, sans oublier nos pensionnés.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour adresser un message particulier aux pensionnés : Vous êtes et restez un maillon important de notre association. Votre avis et votre expertise sont d'une importance capitale.

En dehors de l'association, nous ne sommes pas non plus restés les bras croisés. Les négociations, les moments de concertation et les groupes de travail auxquels le SNPS participe ont augmenté considérablement. Le printemps est traditionnellement le moment des comités de concertation de base et nos membres permanents et délégués passent d'une réunion à l'autre.

Attardons-nous quelque peu sur une négociation en particulier. Avec les autres organisations syndicales, nous avons déposé un préavis de grève pour l'ensemble de la police fédérale. Et ce, afin d'endiguer la politique d'austérité menée par le gouvernement au détriment de

toute la police. Une police fédérale affaiblie n'est en effet pas en mesure de satisfaire à ses missions légales. Et l'une de ces tâches consiste à prêter inconditionnellement main-forte à la police locale.

Tant le ministre de l'Intérieur que le gouvernement ont été à l'écoute de nos arguments. Ainsi, il est mis fin à l'austérité qui touche la police, du moins pour cette année. Les fonds dégagés peuvent à présent être investis dans des recrutements et moyens supplémentaires.

Est-ce suffisant ? Non. Nous devons maintenir la pression. Nous voulons un plan solide pour les années à venir afin d'assurer l'avenir de notre police.

Bien évidemment assurer l'avenir de la police, mais plus particulièrement préserver le capital le plus extraordinaire de l'organisation, vous !

Nous maintenons ainsi également la pression sur le ministère de la Justice. Nous exigeons une COL concernant la violence envers les fonctionnaires de police. Dans ce cadre, des discussions sont en cours avec le Collège des Procureurs généraux. Ce processus semble toutefois difficile.

Nous voulons aussi nous assurer de passer nos vieux jours en bonne santé. Il est inutile de rappeler qu'un arrêt de la Cour constitutionnelle a mis fin du jour au lendemain au régime des pensions tel que nous le connaissons. Et c'est sans oublier la volonté de rationalisation du Gouvernement.

Le SNPS continue de monter au créneau pour défendre nos intérêts. La situation va-t-elle redevenir comme avant ? Il n'y a aucune volonté politique en ce sens. Notre régime avantageux a été rayé d'un trait de plume juridique. Mais les nouvelles orientations regorgent de possibilités. Le débat relatif aux métiers lourds est pleinement ouvert.

Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements à monsieur Aoust, Secrétaire national sortant du SNPS. Merci également de m'avoir accueilli en tant que nouveau président de notre asbl, le SNPS. Merci pour tout le travail accompli.

Je souhaite également la bienvenue à Thierry Belin, nouvellement élu au poste de Secrétaire national. Ensemble, nous nous battons pour défendre vos intérêts. Nous ne cesserons de le répéter : bas les pattes, laissez-nous travailler et, surtout, ne touchez pas à notre statut ! Aux jeunes collègues, je tiens à dire : affiliiez-vous à notre syndicat. Battez-vous pour défendre un intérêt collectif précieux.

Ensemble, nous sommes plus forts !

Carlo Médo
Président National



Pourquoi devenir membre ?

*Comme tout va bien, je n'ai pas besoin de syndicat !
Je peux résoudre seul mes problèmes !
Je m'affilierai lorsque j'aurai des problèmes !
Aujourd'hui vous pouvez trouver les informations nécessaires partout !*

C'est une erreur !

Contractez-vous une assurance lorsque votre cuisine est déjà en feu ?
Il vaut mieux être prévoyant.

Le SNPS est un syndicat apolitique pour toutes les catégories du personnel de la police intégrée en service actif, pensionnés et leur veuf(ve). Le SNPS est une organisation syndicale représentative. Il concerte et négocie à tous les niveaux, aussi bien avec le gouvernement que les autorités locales et fédérales, et ce, dans l'intérêt de notre profession et du bien-être de nos membres. Le SNPS veille à ce que l'autorité donne au personnel de police la place qu'il mérite dans la société et dans la sphère policière. Le SNPS négocie avec l'autorité notre statut, les procédures d'engagement, la formation, la carrière, le statut disciplinaire, la pension, etc.

L'intérêt de nos membres est notre priorité.

Grâce à ses nombreuses années d'expérience, le SNPS est le défenseur indispensable de tout le personnel.

- Nous nous battons pour votre traitement et votre carrière.
- Nous nous battons pour la protection de vos droits et de votre statut.
- Nous nous battons pour vous garantir une vie de famille socialement acceptable.

Le SNPS est une organisation professionnelle qui peut fournir une véritable défense des intérêts généraux et particuliers à ses membres, et qui offre en complément de nombreux avantages sociaux. En raison des réseaux de délégués présents dans les différentes provinces sur l'ensemble du territoire, nos membres peuvent bénéficier d'un soutien direct dans leur environnement immédiat de travail. Ce service de proximité est primordial pour nous tous.

Le SNPS ne s'attarde pas sur le passé mais est orienté vers les nombreux défis encore à venir. Nous vous proposons un syndicat fort, moderne et efficace, ensembles, avec les nombreux membres qui ont déjà choisi d'accorder leur confiance au SNPS.

**PLUS FORTS ENSEMBLE !
Le SNPS, votre syndicat !**

Recevoir l'Echo digital

Scannez le code QR



ou allez sur le site web
www.snps.be



ECHO SYNDICAL Générique

"ECHO" est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité.

Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

- Editeur responsable: Carlo Médo
- Mise en page: Joeri Franck
- Dessinateur: Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

Contacts provinciaux

- **Brabant Wallon**
Olivier Laurent - 0476 28 22 16
- **Hainaut**
Jean-Claude Barbier - 0497 058 670
- **Liège**
Fabrice Discry - 0495 24 00 98
- **Luxembourg**
Dominique Remy - 0498 93 43 02
- **Namur**
Thierry Belin - 0496 64 13 36
- **Bruxelles-Capitale**
Mario Thys - 0485 55 58 80
- **Secteur pensionnés**
Dany Cavet - 0495 21 49 45



Romboutsstraat 1/011
1932 Zaventem
T 02 644 65 00
F 02 644 67 93
snps@nspv.be - www.nspv.be

- <https://www.facebook.com/nspvsnpsngps/>
- https://twitter.com/nspv_snps/
- <https://www.instagram.com/nspvsnpsngps/>

Le SNPS a élu son nouveau Secrétaire National

Qui est-il ?

Thierry BELIN a 54 ans et est actuellement Président de la Province de Namur et également membre du Conseil d'Administration.

Marié et père de trois enfants, il est aussi grand-père de quatre petits-enfants qui font sa fierté.

Au niveau professionnel, il est Enquêteur-OPJ au Service « Enquête et Recherches » de la zone de police de Namur et est spécialisé dans les auditions vidéo-filmées des mineurs victimes de maltraitance ou d'abus sexuels.

Actif syndicalement depuis 1989, il a franchi toutes les étapes et les marches de notre organisation, depuis le secrétariat de la Section de Namur, jusqu'à la présidence de la Province. Tous ceux qui le connaissent vous le diront, il a le syndicalisme chevillé au corps et la défense de nos affiliés est pour lui une quasi 'religion' !

Connu pour son franc-parler, il a très vite compris toute l'importance des médias où ses fréquentes apparitions ne laissent jamais indifférent. Il est aussi un grand consommateur de médias sociaux dont il a perçu très tôt l'intérêt pour le combat syndical. Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram... sont pratiquement ses 'livres de chevet'.

SNPS : Thierry, quel est ton projet pour le SNPS ?

Thierry Belin : Donner à notre organisation la place qui lui revient de droit, celle de Numéro 1. Remettre à l'avant-plan nos militants et nos délégués de base car c'est d'eux que doivent venir les idées et les impulsions. Donner à nos délégués les moyens de communication les plus modernes, leur fournir les meilleures formations pour développer encore leurs connaissances, moderniser notre image et donner à nos collègues féminines l'opportunité de mieux faire entendre leurs voix dans un monde parfois un peu 'machos'.

SNPS : Comment vois-tu le fonctionnement avec Carlo Médo, notre Président ?

Thierry Belin : « Je suis serein et très enthousiaste. J'ai eu de longues conversations avec Carlo avant de présenter ma candidature et j'ai acquis la conviction que nos visions étaient complémentaires et concordantes. Tant sur le plan purement syndical que sur la gestion de notre organisation. Nous partageons une vision moderne du SNPS et nous voulons tous les deux donner à notre syndicat les moyens d'être un partenaire social incontournable. »

SNPS : Thierry, certains te présentent comme quelqu'un d'impulsif, comme un révolutionnaire. Que leur réponds-tu ?

Thierry BELIN : Je veux dissiper leurs craintes. Je ne viens pas révolutionner le SNPS. J'ai l'ambition d'apporter ma contribution pour un SNPS moderne et volontaire. Un SNPS incontournable dont l'autorité ne pourra ignorer la position. Et tout cela ne pourra se faire qu'avec l'adhésion de toute l'équipe. Je veux donc rassembler et certainement pas diviser.

SNPS : Quelle est ta vision pour l'avenir de notre profession ?

Thierry Belin : Je suis un optimiste de nature. Je ne suis pas un naïf pour autant et je sais combien les choses seront difficiles. Les mois qui viennent seront déterminants avec des dossiers essentiels au menu des négociations. Il convient donc plus que jamais d'être forts. Et nous ne pouvons être forts que tous ensemble, réunis dans un projet commun.



<https://www.facebook.com/thierry.belin.56>



<https://twitter.com/belino2snps>



<https://www.linkedin.com/in/thierry-belin-68601646/>



<https://www.instagram.com/belino2/>

Paielement de la prime syndicale

Vous ne le savez peut-être pas, mais la prime syndicale est payée par les autorités fédérales. La chancellerie du ministre de l'Intérieur verse des fonds à l'ASBL Première, et c'est l'ASBL Première qui paie ensuite les membres. Pour effectuer ce paiement, cette ASBL Première fait appel aux services du SNPS. La chancellerie établit dès lors des règles strictes et en contrôle minutieusement le respect. Le membre du personnel ne peut ainsi introduire qu'un seul formulaire.

Ce formulaire est transmis au travailleur par l'employeur. Dès que vous recevez ce formulaire, vous devez le compléter et le transmettre à votre syndicat. Vous pouvez transmettre votre formulaire par le biais de votre délégué local ou l'envoyer par courrier postal au SNPS, le tout avant le 1er juillet 2017.

Étant donné que nous avons constaté que plusieurs membres transmettaient leur formulaire en retard, nous souhaiterions nous accorder sur quelques règles. Tous les formulaires doivent ainsi nous parvenir pour le 15 juillet 2017 au plus tard.

Si vous avez égaré votre formulaire, vous devrez remplir un formulaire de perte et nous le transmettre. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site web du SNPS. Notez qu'une copie (recto/verso) de la carte d'identité doit y être jointe.

Ce formulaire doit nous parvenir pour le 15 septembre 2017 au plus tard.

En effet, nous devons transmettre les données pour fin septembre à la chancellerie du ministère de l'Intérieur. Nous insistons donc vraiment pour que vous remplissiez et envoyiez votre formulaire à temps. Les formulaires introduits en retard ne pourront malheureusement plus être traités.

En outre, je tiens encore à clarifier les règles en matière de paiement. Vous recevrez l'intégralité de la prime si vous avez payé votre cotisation syndicale pour toute l'année.

Il doit s'agir du montant prévu. Donc, si, par exemple, vous avez payé 0,25 cents de moins par mois pendant toute l'année, nous ne pourrions pas vous verser l'intégralité de la prime.

Le montant de la prime est calculé par trimestre. Cela signifie qu'une personne qui s'affilie le 1er mai et qui a donc payé huit mois n'aura droit qu'à la moitié de la prime.

En outre, si vous avez changé de syndicat en cours d'année, vous devez joindre à votre demande de prime syndicale une attestation délivrée par le syndicat précédent confirmant que vous avez bien payé les cotisations prévues.

Si vous partez à la retraite en cours d'année, il est vraiment important de nous en informer dans les meilleurs délais. Votre cotisation diminuera effectivement dès que vous serez pensionné, car vous ne pourrez plus recevoir la prime syndicale que pour la période où vous étiez encore actif.

Dans ce cas-ci, la date de mise à la retraite influence donc bien entendu la prime payée.

Nous espérons que vous comprendrez vraiment les règles que nous vous demandons de respecter, que vous ne laisserez pas traîner ce formulaire et que vous nous l'enverrez donc à temps. C'est nous qui payons la prime, mais les fonds proviennent des autorités fédérales qui nous les versent et qui contrôlent très strictement les paiements effectués. En cas d'erreur, nous sommes tenus de nous justifier, voire de rembourser les sommes versées.

Si vous avez encore des questions concernant la prime, vous pouvez toujours contacter:

Michel Goyvaerts au 0486 861 857

***Télécharger le formulaire de perte.**



Scannez le code QR ou allez sur le site web

<http://q-r.to/perprim2016>



L'assistance juridique de l'ASBL SNPS

Un de vos avantages en tant que membre de l'ASBL SNPS est que vous pouvez faire appel à son service assistance juridique. Ce département de l'ASBL SNPS veille à la préservation de vos droits dans le cadre de votre fonction de policier. Il se peut en effet que vous soyez confronté, à différents niveaux, à la nécessité de vous battre pour vos droits.



Dans la précédente édition de notre ECHO, vous avez déjà pu lire que le service assistance juridique se tient prêt au cas où un interrogatoire devrait se dérouler dans le cadre de la législation SALDUZ. Cependant, vous pouvez aussi consulter le service assistance juridique dans d'autres domaines. Et notamment en cas d'accident du travail. Si vous êtes victime d'un accident du travail, vous allez devoir faire face à pas mal de tracas, dans le cadre desquels nous pouvons vous aider. Si vous nous informez de votre accident dès qu'il vient de se produire, nous pouvons vérifier si le fait est bien accepté par les autorités comme accident du travail. Si aucune décision n'est prise (rapidement), on peut en premier lieu sonder les autorités pour savoir pourquoi cette décision se fait attendre. En outre, nous pouvons juste après l'accident aussi vous mettre en contact avec un médecin en mesure d'effectuer le suivi médico-légal. Des examens qui peuvent s'avérer utiles pour la procédure chez MEDEX peuvent éventuellement déjà être réalisés en concertation avec ce médecin. L'avantage de cette transmission rapide d'informations est qu'en tant que membre, vous disposez déjà d'un contact sur lequel vous pouvez toujours compter en cas de questions concernant votre accident du travail. Vous n'avez donc pas l'impression d'être laissé pour compte.

Un autre cas où il peut être utile de contacter le service assistance juridique est celui d'un dossier disciplinaire. Il se peut qu'un fait se soit produit dans votre vie suite auquel vous vous retrouvez avec un dossier disciplinaire et que vous ne sachiez vraiment pas quelles démarches entreprendre. Vous pouvez contacter le service assistance juridique pour vous guider dans l'imbroglio qu'entraîne cette procédure. L'ASBL SNPS peut s'enorgueillir de disposer d'excellents défenseurs disciplinaires qui défendront chacun de leurs dossiers avec beaucoup

d'engagement afin d'ainsi parvenir à une fin satisfaisante, l'impact sur votre carrière devant être aussi réduit que possible. A défaut de déboucher sur une fin juridique satisfaisante pour l'Autorité disciplinaire, l'ASBL SNPS possède un pool d'avocats qui peuvent introduire un pourvoi devant le Conseil d'État. Il est clair que dans ce cas-ci aussi, le service assistance juridique de l'ASBL SNPS vous apportera aide et conseil.

Vous pouvez vous attendre à un même service en cas de problèmes liés à une promotion, des examens scolaires, une note de fonctionnement, ... car il est évident que les autorités prendront, dans différentes matières, une décision qui ne semble pas toujours satisfaisante par rapport à vos attentes. Il se peut que les autorités posent des actes juridiques administratifs qui ne correspondent pas toujours à une réalité et/ou équité juridiques. A ce moment-là, vous pouvez toujours vous adresser à l'ASBL SNPS qui tentera en premier lieu de trouver une solution à l'amiable. S'il convient cependant de faire appel en justice, l'ASBL SNPS prendra ses responsabilités et fera valoir vos droits.

Veuillez noter que le service assistance juridique est toujours là pour vous, à chaque fois que vos droits seront éventuellement bafoués. Ce service assistance juridique noue à cet égard de nombreux contacts avec des avocats, des médecins, des huissiers de justice, des défenseurs disciplinaires, des médiateurs, ... auxquels il peut être fait appel pour préserver ou réclamer vos droits. Cette intervention est financièrement supportée par l'ASBL SNPS dans les limites de notre règlement et pour autant que vous soyez en ordre de cotisation. Le dossier est ensuite évalué quant aux possibilités existantes et aux actions à mettre en œuvre pour obtenir un résultat satisfaisant.

Pour soumettre un dossier au service assistance juridique,

il est toujours conseillé de contacter votre délégué, qui peut remplir la demande d'assistance juridique en concertation avec vous. Ce document est disponible sur le site web de l'ASBL SNPS (www.snps.be). Ensuite, la demande sera traitée par votre président de section qui la transmettra au service assistance juridique, basé à Zaventem. En cas d'approbation par le président de section et dès réception du dossier, vous recevrez un accusé de réception de la demande. Des questions complémentaires vous seront éventuellement posées ou vous serez mis en contact avec la personne qui peut vous aider et ainsi lutter avec vous pour vos droits.

En cas de doute quant à la demande d'une éventuelle intervention du service assistance juridique, n'hésitez pas à interpellier votre délégué. Mieux vaut poser une question de trop que trop peu.

En cas de demande très urgente, vous pouvez toujours contacter le service assistance juridique au 02/65.00.130, où on s'entretiendra avec vous à propos des premières démarches à entreprendre pour obtenir une approche juste de votre dossier.

Nous tenterons de trouver avec vous une solution au problème auquel vous pourriez être confronté dans votre situation professionnelle.

ASBL SNPS - Assistance juridique
Romboutstraat 1/011
1932 Zaventem
Tél. : 02/65.00.130

**Télécharger le formulaire
'Demande assistance
juridique'**



**Scannez le code QR
ou allez sur le site web**

<http://q-r.to/assjurid>



Un cours accéléré de chinois pour tous les policiers ?

Jonathan Holslag, professeur en relations internationales à la VUB, nous a récemment éclairé sur le secteur de la sécurité publique en Belgique et en est arrivé à un constat douloureux pour nos décideurs politiques. En tant que participant à la sécurité, je me suis longuement entretenu avec le professeur, un ‘fonctionnaire’.

Dans votre article paru dans Knack, vous avez récemment examiné de près la politique de sécurité en Belgique. Une affectation de 2 % du PIB à la sécurité intérieure et au maintien de l’ordre est contrebalancée par des chiffres supérieurs - par rapport au Danemark, à l’Allemagne, à la France et à l’Autriche - en matière d’actes de grand banditisme, de meurtres et d’attentats. Comment amélioreriez-vous l’efficacité du dispositif de sécurité en général et de la police en particulier ?

« La sécurité concerne différents aspects : la compétitivité de l’économie, le projet social de valeurs et de normes, mais aussi la sécurité militaire. Elle possède une composante militaire, plus externe ou en tout cas qui devrait l’être. Ceci implique aussi une composante interne, si bien qu’il m’a fallu vérifier certains chiffres. J’ai remarqué que lorsqu’on examine l’output - le nombre de meurtres, de holdups, de combattants syriens partis pour l’étranger -, notre pays se porte mal par rapport à d’autres pays européens. Nous pouvons bien entendu en partie mener une discussion sur

la méthodologie des chiffres de la criminalité, mais tout bien considéré, je constate que la Belgique obtient des résultats relativement mauvais dans le domaine de la sécurité, surtout si on considère l’input : 2 % du PIB pour la sécurité interne et le maintien de l’ordre. Viennent encore s’y ajouter les affectations réservées aux militaires qui circulent dans nos rues, ce qui reste très élevé, et je me demande à quoi c’est dû. Premièrement, la masse salariale dans le secteur de la sécurité pèse plus que dans les pays voisins. Cela a bien entendu à voir avec les salaires bruts élevés. Je ne dis pas directement que les policiers gagnent trop ou trop peu en net, mais les salaires bruts, comme dans tous les secteurs économiques de notre pays, pèsent plus lourd sur le budget qu’aux Pays-Bas.

Deuxièmement, je me pose aussi des questions quant à la répartition géographique mal définie. Les zones de police ne sont souvent pas à l’échelle, mais sont en outre fortement politisées. Cette mise sous tutelle politique locale permanente du travail policier influence les nominations, les priorités stratégiques. Je présume qu’il est souvent aussi complexe de travailler dans un tel contexte pour les spécialistes, à savoir les policiers eux-mêmes. Une belle-mère qui regarde constamment par-dessus votre épaule : il s’agit d’une sorte de politisation que je ne vois pas dans les pays voisins. Aux Pays-Bas, on a, d’après moi, une séparation bien plus claire et nette entre la politique et les services de sécurité. »

Le Professeur Holslag se demande ensuite si l’équilibre entre la police de première ligne et la police judiciaire suffit. Il est convaincu que la police a besoin de main-d’œuvre accessible pour identifier les différents problèmes de sécurité, mais cela ne peut se faire au détriment de la capacité de recherche spécialisée pour aborder l’insécurité de manière structurelle. Il se réfère à nouveau aux Pays-Bas et souligne qu’il n’y existe aucun handicap linguistique. Cela implique une structure bien plus claire.

Le point suivant qu’il cite suite à la question de l’efficacité concerne l’investissement dans la formation et l’apprentissage. Les policiers belges suivent une période de formation relativement courte par rapport aux pays voisins. En outre, on dispose de moins de moyens pour la formation continuée. Une formation solide est cruciale si la police veut offrir des services de qualité. Les policiers opèrent dans une société de plus en plus complexe, ils sont confrontés à des cultures et ethnicités différentes et doivent en outre encore faire face à la numérisation de la criminalité. Afin d’affûter les compétences nécessaires à cette fin, l’organisation policière ferait bien d’investir suffisamment dans des formations spécialisées. Au lieu de créer une armée mexicaine, le professeur est partisan d’un petit cadre supérieur super formé.

Il met à nouveau en garde contre le spectre de la mise sous tutelle

politique lors du recrutement et de la mobilité des futurs inspecteurs. Le recrutement ne peut se faire que sur la base de compétences objectivement mesurables. Il se réfère à nouveau à nos voisins pour la 'bonne pratique' et fait l’éloge de la méritocratie. La police fait partie de la société et le professeur Holslag n’est pas aveugle : « Notre société belge, ne nous voilons pas la face, est évidemment bien plus complexe que celle de nos voisins. L’économie de nombreuses villes belges régresse, certainement en Wallonie, mais aussi à Bruxelles, il y a la dégradation économique qui est liée à un manque de gouvernance politique. Cela crée des frictions politiques, socioculturelles et ethniques. »

L’aménagement du territoire joue aussi des tours aux policiers : « Lorsque j’observe ma propre commune de Landen, j’imagine parfaitement qu’il doit être extrêmement coûteux de prévoir suffisamment de patrouilles dans toute cette zone, du simple fait des constructions éparées. L’installation de caméras intelligentes sur les voies d’accès n’est qu’une solution partielle, vu l’hinterland gigantesque sur la base des constructions linéaires historiques. En Allemagne et aux Pays-Bas, il y a des noyaux très compacts, ce qui permet aux agents de facilement patrouiller à vélo ou à pied. Chez nous, on ne peut souvent faire autrement que de laisser les gens tourner indéfiniment en rond. »

Je rétorque que certaines zones, celles qui osent investir dans l’intelligence led policing (ILP), y ont déjà mis un terme, vu que les équipes patrouillent en fonction de faits survenus précédemment. La prochaine étape consiste à placer les patrouilles aux endroits où un fait va se produire. Beaucoup de choses dépendent de la mesure dans laquelle le chef de corps peut convaincre le bourgmestre d’investir dans des logiciels, des bureaux mobiles et des tablettes adéquats, comme à Anvers par exemple.

Le professeur embraye ensuite sur un chapitre primordial à ses yeux dans la réalisation d’une société plus sûre : l’enseignement. « L’enseignement commet aussi de nombreuses erreurs. Je vois que les autorités en Allemagne, aux Pays-Bas et certainement dans le Nord - dans des pays avec lesquels nous devons nous comparer - investissent bien plus dans l’éducation civique, la citoyenneté, le développement communautaire. Il s’agit bien entendu

en partie de prévention de première ligne. Si on n’investit pas dans celle-ci, on peut aussi difficilement s’attendre à ce que les gens fassent au quotidien preuve de respect les uns envers les autres, ainsi qu’à l’égard de l’espace public, des forces de l’ordre et des fonctionnaires publics. La sécurité commence par l’éducation et en partie aussi à l’école. Si la permissivité s’installe partout, il n’est pas étonnant que les gens soient peu alertes. Pour moi, il est essentiel que les citoyens forment la première ligne et non la police. A défaut de citoyens actifs qui restent vigilants, qui sont attentifs aux petites choses, qui prennent la responsabilité de tout signaler, c’est bien plus difficile. La sécurité est une tâche de toute la société et la police la soutient dans ce cadre. Mon réflexe quand je vois quelque chose, c’est de réagir. Je n’oublierai jamais cette journée de shopping animée à Louvain. Tout à coup, j’entends crier derrière moi « qu’on l’arrête, qu’on l’arrête ». C’était un voleur à la tire qui s’était mis à courir dans la Bondgenotenlaan et par réflexe, je m’étais lancé à sa poursuite.

La plupart des gens ne bougent pas. Encore un exemple : je prends souvent le bus et j’ai déjà été témoin à plusieurs reprises de harcèlement à l’égard de jeunes filles. La plupart des gens restent assis, alors que mon réflexe est d’au moins dire quelque chose. C’est ça la citoyenneté. S’ils sont permissifs, les citoyens ne peuvent s’attendre à ce que la police prenne tout en charge, sinon, nous risquons de tomber dans un état policier. La forme la plus efficace de lutte contre la criminalité, et certainement la petite criminalité, c’est le devoir civique, c’est notre responsabilité en tant que citoyen. » Le modèle de société belge complexe a déjà été abordé, si bien que je décide d’évoquer la situation à Bruxelles : 6 zones de police avec 120 membres du conseil de police dans la seule région de Bruxelles-Capitale. Début février, le Ministre-Président Vervoort a présenté le premier Plan global de sécurité et de prévention (PGSP et, cerise sur le gâteau, la création d’un Conseil de sécurité régional.

Comment évaluez-vous cette démarche ? Comme une chance ou plutôt comme un risque de fragmentation ?

« Je pense qu’il s’agit d’une très fine couche de vernis qui ne changera pas directement les problèmes d’un point de vue structurel. Nous avons déjà un conseil national de sécurité. Si nous créons dès lors encore un conseil de sécurité à tous les niveaux régionaux sans toucher aux problèmes fondamentaux, à savoir une mise sous tutelle politique très forte à Bruxelles de tout ce qui concerne la sécurité, ... Il s’agit également d’un manque de capacité par rapport au défi qui est gigantesque à Bruxelles. De nouveau, on a une énorme concentration de problèmes sociaux



et sociétaux - ce n'est que dans des villes telles que Paris qu'on rencontre des situations identiques - avec une culture politique qui, selon moi, pose vraiment problème. Je ne suis pas le seul à le dire ! Ce sont surtout les expatriés qui m'interpellent à propos des baronnies. Bruxelles doit déterminer son avenir. Elle a tout le potentiel pour devenir l'une des villes de premier plan en Europe. Du point de vue économique, culturel, aussi en ce qui concerne le rayonnement international, mais avec une toute autre culture politique. C’est quelque chose qui influe bien entendu très fort sur la police aujourd’hui. Il faut s’orienter vers une simplification et des zones à l’échelle. En zone métropolitaine, il faut, d’une part, miser sur une capacité centrale pour aborder les dossiers lourds de manière flexible. D’autre part, il faut développer la capacité à jeter un filet plus large, de sorte qu’on puisse détecter très rapidement les problèmes en rue. Ceci doit à nouveau être associé aux bourgmestres qui appellent leurs citoyens à

assumer leurs responsabilités. Pas à des bourgmestres permissifs qui perpétuent les problèmes sociaux. Ils doivent secouer tant les anciens que les nouveaux groupes de population pour leur faire comprendre qu’ils ont intérêt, tout comme leurs descendants, à développer une communauté cohérente et responsable. Dans un tel contexte, il faut laisser la police travailler efficacement et à l’échelle, prévoir des moyens suffisants pour travailler avec professionnalisme. Bruxelles est, rien que sur le plan linguistique, l’un des environnements les plus complexes d’Europe pour appréhender des tâches policières. »

Les policiers doivent donc recevoir une bonne formation sur toute la ligne. Vous venez de poser la question « La police est-elle suffisamment formée ? ». La formation policière doit-elle évoluer vers une formation de bachelor à part entière ?

« Le rôle exemplaire des policiers prime et c’est en grande partie dû au comportement et à la discipline, et pas uniquement à ce qu’on connaît et peut faire. Un policier doit pouvoir faire preuve d’empathie, mais aussi incarner l’autorité. Cela concerne sa façon de parler, de marcher en rue et, pour ainsi dire, de s’habiller ainsi que sa façon de louver dans la circulation en véhicule de service. Cette attitude doit occuper une place centrale dans la formation. J’ai parfois l’impression, lorsque je marche dans Bruxelles, que l’on fait fi de cette

attitude. Lorsque je vois certains agents en uniforme marcher en ville une cigarette à la main, je trouve cela méprisable. Tout comme les agents qui ne peuvent s’adresser à moi en bon français ou néerlandais. La plupart des policiers font très bien leur travail, sont très consciencieux, font preuve de beaucoup de discipline, et ce, sous une pression du travail incroyable, mais on constate tout de même qu’une certaine permissivité qui n’est pas bonne s’installe et qu’un certain nombre de pommes pourries peuvent pervertir l’ensemble. Chaque fonctionnaire public joue un rôle exemplaire, tout en tenant compte de la dignité de la fonction. Deuxièmement, on a les connaissances et les aptitudes, mais on a besoin d’un bachelor professionnel. Si je compare avec les Pays-Bas, je constate qu’il y a là des agents de première ligne avec une formation plutôt limitée, que leur rémunération est inférieure et que leurs compétences sont relativement restreintes. C’est une façon très efficace et aussi relativement bon marché d’ouvrir ses antennes de la manière la plus large possible dans la société. Ensuite, il y a les agents dûment mandatés qui ont suivi une formation à part entière de 3 ans avec une marge de spécialisation. Cela peut concerner les groupes ethniques ou certaines formes de criminalité. Enfin, il y a encore la composante de la police judiciaire encore plus spécialisée. Chez nous, c’est cette formation de base de la police que nous devons surtout renforcer : d’une part, la fonction de première ligne accessible après une formation d’un an et demi, d’autre part, les policiers qui forment le tronc de

l’organisation avec un bachelor professionnel à part entière avec une marge de spécialisation. Le facteur critique de succès est un crédit de formation suffisamment grand pour se perfectionner chaque année, d e

manière à ce que chaque zone de police dispose d’un éventail de spécialistes. »

La prolongation de la formation fait depuis longtemps l’objet d’une demande, mais elle doit dès lors être reconnue par les accords de Bologne.

« Je ne comprends pas pourquoi une telle formation n’est pas reconnue à part entière, qu’il s’agisse d’une formation de bachelor ou de master. Nous nous orientons vers une société où les compétences sont plus que jamais importantes et il faut pouvoir en partie l’exprimer au moyen de diplômes ou certificats. Cela encourage aussi les gens, cela les rend plus fiers de ce qu’ils ont atteint. Et je pense aussi, comme dans l’enseignement, qu’il faut relever la barre. Nous devons aspirer à une culture d’excellence et surtout éviter de basculer dans une culture de médiocrité. Je crois que la grande majorité des policiers font leur travail de tout leur cœur, sinon on ne peut tout simplement pas tenir le coup dans ce secteur.

La seule façon de reconnaître cet engagement et cet effort consiste à demander à tout le monde de consentir des efforts similaires et à ne tolérer aucun ‘profiteur’. C’est un peu la maladie de la société belge, et pas seulement de la police. La qualité, l’excellence ainsi que l’ambition, pour une part, sont bien trop peu récompensées. En Belgique, celui qui ose se démarquer est généralement le dindon de la farce. »

Dans un autre ouvrage, vous estimez que suite à la mondialisation, toute la classe moyenne occidentale est en train de disparaître à un rythme effréné. La majorité des policiers appartient à la classe moyenne. Que doivent-ils comprendre par là ?

« La situation est parfaitement trompeuse. La classe moyenne représente les 20 à 30 % qui gagnent un revenu moyen. Dans notre société, les 10 % inférieurs, soit la basse classe moyenne, ont éprouvé énormément de difficultés ces 10 dernières années et s’est appauvrie. Une partie de la classe moyenne supérieure s’est enrichie. Ce n’est donc pas une histoire négative unique. La classe moyenne, telle que nous la connaissions jadis, s’est effectivement réduite. Le fossé entre pauvres et riches, bien que la Belgique

soit toujours l’une des sociétés les plus équivalentes, se creuse de plus en plus. Les dépenses publiques empêchent le fossé de s’agrandir et veillent à ce que la classe moyenne - des personnes comme vous et moi qui ont un salaire raisonnable et une bonne pension - se maintienne plus ou moins. Le problème est bien entendu que les autorités financent en grande partie ces affectations à l’aide de la dette. Cette dette publique ne cesse d’augmenter, le déficit public est énorme, notre économie est faible et vulnérable. Cela me rend très pessimiste quant à l’avenir de la classe moyenne. Nos autorités éprouvent de plus en plus de difficultés à payer ces emplois et ces pensions à l’aide de la dette, ce qui ébranle à présent la classe moyenne. Nous continuons de gagner du temps en revendant une plus grande partie de notre dette publique aux Chinois et aux Néerlandais, mais tôt ou tard, nous en paierons le prix. En substance : si nous voulons maintenir la classe moyenne, nous devons rendre notre économie concurrentielle. Nous le faisons surtout en renforçant le secteur manufacturier. Ceci permet aux autorités de continuer à générer des moyens suffisants à redistribuer, ce qui est essentiel. Aujourd’hui, nous dépensons de l’argent, mais ce sont nos (petits-)enfants qui paieront la totalité de la facture. C’est criminel ! »

Lorsque je lui demande si les nombreuses économies réalisées dans le paysage policier peuvent faire en sorte de faire disparaître les policiers plus vite de la classe moyenne, le professeur a l’air surpris : il est pour un salaire de base, complété d’une partie variable en fonction d’un certain nombre de prestations et de compétences. Pas des économies sur les dépenses publiques, mais oser investir pour remplacer la tyrannie de la médiocrité par une culture qui récompense l’excellence.

Un bonus dans le cadre d’une bonne évaluation par exemple ?

« Oui, voilà. Qui plus est, récompensez aussi les zones de police qui prestent mieux que d’autres sur la base de critères objectifs. Tout ce qui se passe bien peut être récompensé. »

Afin de pouvoir répondre à la question de la sécurité à l’avenir, une interaction entre les autorités et les partenaires privés semble de plus en plus souvent la réponse. Quelle situation gagnant-gagnant voyez-vous ?

« Cette question est difficile. Tout d’abord, nous devons faire preuve

de prudence, car on a d’ores et déjà d’importants prélèvements publics en matière de sécurité. Ajoutons-y encore le secteur privé en constante croissance ... Nous devons surtout nous demander comment nous pourrions bénéficier d’une plus grande sécurité pour autant d’argent, car je ne crois vraiment pas en une approche où nous tentons de résoudre l’insécurité en plaçant à chaque porte un agent de gardiennage privé. Passons ensuite aux situations africaines. Dans des villes telles que Kampala, se tient devant chaque magasin un gorille en uniforme armé d’un fusil de chasse. Ce n’est pas ça la sécurité. »

De plus, nous courons peut-être le risque que la sécurité ne soit plus un droit démocratique.

« C’est un fait. La privatisation de la sécurité est, pour moi, néfaste au bon fonctionnement d’une démocratie. La sécurité est en effet un droit fondamental et j’ignore si la privatisation permet toujours d’augmenter l’efficacité. Nous pouvons générer au moins autant d’efficacité grâce à une meilleure politique de sécurité, une politique ‘tout court’. L’avantage de la sécurité privée est qu’on peut la maintenir en dehors du budget public, mais d’autres personnes la financeront tout de même. Lorsqu’on se rend à l’aéroport, on paie ses tickets plus chers ; à la SNCB, le coût de la sécurité est répercuté via l’abonnement de train, etc. Je suis plutôt d’avis que puisque nous devons intégrer la sécurité dans la citoyenneté, les entreprises doivent aussi être actionnaires de cette sécurité. Et le spectre est très large. Cela va des dirigeants d’entreprise qui réfléchissent en partie à la sécurité de leur terrain industriel aux commerçants dans un centre commercial qui sont impliqués dans la prévention des vols. Pour moi, la sécurité est partout ! Nous devons chercher un nouvel équilibre entre la sécurité en tant que responsabilité individuelle et l’indépendance totale des services de police. »

Pour une bonne compréhension : tout le monde doit assumer ses responsabilités, chaque niveau, le citoyen et tous les acteurs sociaux.

« Oui et pas uniquement en matière de sécurité. Notre société se trouve face à un dilemme. Nous venons d’un quart de siècle de prospérité sans précédent, mais si nous ne faisons pas à nouveau front avec notre société dans des thèmes sociaux, des valeurs et des normes, notre modèle de société se fera tout simplement bouffer au cours de ce siècle. Je n’ai

pas besoin de faire un dessin. Il y a la politique de force qui nous entoure, la pression démographique énorme qui pèse sur l’Europe, toutes sortes de formes d’extrémisme et la société qui polarise son dysfonctionnement. Nous sommes confronté au choix suivant : allons-nous agir ou acceptons-nous que nos enfants grandissent dans un environnement ennemi ? »

Le Professeur Derrick Gosselin offre **peut-être une solution pour faire face aux menaces futures. Il a élaboré une méthode scientifique pour penser l’avenir. En résumé, il s’agit de se concerter avec des experts dans un domaine, et surtout avec des experts qui sont en profond désaccord les uns avec les autres, puis de mettre le résultat de cette concertation en commun avec la recherche scientifique et les analyses de tendances disponibles. On obtient ainsi différentes options pour l’avenir. Un tel réservoir de réflexion pourrait-il nous aider à nous mettre sur la bonne voie ?**

« Ces groupes de réflexion existent depuis longtemps. Les services de renseignement américains y travaillent depuis pas mal de temps, mais d’après mon expérience, ils varient en fonction des tendances. Dès que quelques drapeaux noirs apparaissent par exemple dans les titres des journaux au Moyen-Orient, cette région est la menace future numéro un. Bon nombre de ces réflexions donnent souvent lieu à une volatilité encore plus grande dans l’estimation stratégique. Il convient d’identifier une série de tendances au sein de notre société. »

D’après le professeur Holslag, on peut distinguer quatre tendances claires :

- l’équilibre des pouvoirs de l’ouest disparaît, ce qui fait que l’ouest est de plus en plus provoqué de l’intérieur ;
- la réduction du poids spécifique de la croissance économique, avec pour conséquence une prospérité et une création d’emplois inférieures, ce qui sape notre société ;
- l’affaiblissement de notre identité et de notre cohésion sociale ;
- les stocks de matières premières en baisse vs une explosion de la population avec en outre des innovations technologiques.

Ce développement se marque de plus en plus fortement, conduit à l’insécurité et, finalement, au radicalisme et à la polarisation. Les formes de « -isme » varient, mais il

est clair qu’elles sont mauvaises pour la stabilité.

« En tant qu’administration, il faut avoir une stratégie, mais il est au moins tout aussi important de réagir de manière flexible aux différents défis. Je crois plutôt en une approche de souplesse qu’en la concentration sur une idée fixe, car c’est ainsi qu’on commet beaucoup d’erreurs. A l’heure actuelle, les Américains développent un spectre de sécurité sur la base de courbes de tendance. Placer des combattants spécialisés flexibles sur le terrain qui sont en partie en mesure de décider en toute autonomie, au lieu de bureaucrates intransigeants. Je pense que c’est essentiel et au moins tout aussi important que la stratégie. On peut très bien coucher des choses intelligentes sur papier, mais si on se retrouve avec une culture stratégique intransigeante et un manque de souplesse et d’ambition, on ne résout rien. La stratégie jette un voile sur l’inertie. Il faut donc vraiment avoir un équilibre entre les deux. On l’observe très bien dans les institutions européennes. Celles-ci disposent de stratégies pour tout, souvent formulées de manière intelligente, mais dans la pratique, elles ne supportent par exemple pas Erdogan qui bombe le torse. L’essentiel, c’est la flexibilité et c’est ce qui rend ces troupes militaires d’élite aussi importantes. Aujourd’hui, elles résistent à des terroristes et demain, elles exécuteront une action de sabotage d’un programme nucléaire en Corée du Nord. »

La fin de l’interview approche. Sachant que la Chine est le cheval de bataille de Jonathan Holslag, je lui demande si les policiers de la police fédérale à Bruxelles devront tous bientôt suivre une formation barémique de

chinois, vu que l’ancienne CAE est apparemment détenue à 50 % par les Chinois (People Bank of China).

« Oui, c’est bien sûr très caractéristique. Nous laissons les Chinois tirer 4 à 6 milliards de notre pays parce qu’ils vendent leurs produits à trop bas prix sur notre marché - le déficit commercial que nous connaissons chaque année avec la Chine - et dans le même temps, nous sommes contraints de mendier auprès des Chinois pour qu’ils viennent ici financer notre infrastructure publique. Cela ne tient bien entendu pas debout et cela indique, d’après moi, tout simplement à quel point nos autorités sont mal organisées pour répondre aux défis internationaux. Tout autour de nous, il y a des pays qui tentent de nous enlever notre prospérité ou de connaître une croissance plus rapide que la nôtre. Il faut bien entendu y mettre un terme et éviter en tant que société de dépendre encore plus des crédits et prêts de Chinois ou d’Allemands ou de qui que ce soit. Nous devons prendre notre avenir en main et aspirer à une plus grande autonomie pour éviter à notre société de devenir dépendante des grandes puissances qui ont souvent d’autres intérêts, valeurs et normes que les nôtres. Si je m’inquiète bien de quelque chose, c’est du fait que la Belgique, en ce compris la Flandre, qui est un acteur plutôt fort et prospère, devienne la cour de récréation de l’Europe, non seulement où des criminels et des terroristes trouvent refuge dans des villes telles que Bruxelles pour exercer leurs activités, mais aussi où d’autres pays commencent à vider économiquement notre pays. C’est inacceptable, car si nous les laissons faire, nous pouvons oublier le maintien de services de sécurité de

qualité de même qu’un enseignement de qualité. Nous devons mettre un terme à cette politique de dumping chinoise et réinstaller et gérer nos bureaux de police. »

Encore une dernière question pour boucler la boucle : la réactivation du service militaire ou civil obligatoire en Belgique, comme récemment en Suède, ne serait-elle pas une solution aux problèmes de capacité au sein des services de sécurité ?

« Tout le monde doit accomplir son devoir de citoyen et la citoyenneté est le service militaire ou civil par excellence. Se rendre utile en tant que citoyen a la priorité, mais on ne le fait pas. Le service militaire ou civil est également l’occasion de participer activement et de réfléchir durant quelques mois avec des personnes issues des différentes couches de la société à l’amélioration de la société pour l’avenir. Il peut s’agir d’un soutien auprès des autorités locales, d’un travail bénévole dans des écoles, d’un stage auprès des services de sécurité, d’une fonction exercée à titre bénévole à l’armée, etc. Nous devons plus que jamais sensibiliser les jeunes au fait que si nous ne nous battons pas ensemble, nous serons en situation d’échec. Le service militaire ou civil ne se limite pas à l’aspect de la sécurité. Cela signifie aussi qu’on gère consciemment son argent. A l’heure actuelle, notre modèle de dépenses appauvrit la société. Au lieu de dépenser notre argent dans des produits ‘made in Belgium’ ou ‘made in Europe’, nous dépensons aussi de l’argent dans des produits réalisés par des esclaves en Chine ou au Bangladesh. A court terme, il semble que nous pouvons nous permettre beaucoup, mais à long terme, nous sommes en train d’appauvrir notre économie. C’est aussi ça le sens civique et cela a à voir avec le service militaire ou civil obligatoire. Savoir que chaque euro constitue une voix et que si nous voulons maintenir notre prospérité, il vaut mieux dépenser cet euro d’une manière qui permet à notre économie de continuer à financer nos services de police par exemple. »

Notre entretien court à sa fin et le professeur en arrive à la conclusion que nous pourrions déjà résoudre pas mal de problèmes nous-mêmes en redevant plus aimables les uns envers les autres et en s’écoulant vraiment. Un minimum de respect et d’intérêt pour chacun, car personne n’a réponse à tout.

Alain Peeters



Pour les membres effectifs, il était grand temps de se rassembler le 24 mars 2017 au Business Faculty de Bruxelles pour l’Assemblée générale de notre association. L’affluence était grande puisque 106 membres effectifs avaient répondu présent, dont 27 disposaient même d’une procuration de personnes malheureusement empêchées mais qui voulaient tout de même faire valoir leur voix. Comme toujours, l’accueil était très chaleureux, et nous en avons profité pour rattraper le temps perdu entre collègues autour d’une tasse de café ou d’une boisson fraîche. Après cette discussion plaisante, tout le monde fut appelé au premier étage où l’organisation avait prévu une grande salle avec de la place pour tous, donc aussi pour les membres non effectifs. Après la distribution des écouteurs pour la traduction simultanée, le Président national put ouvrir la séance à 8h35.

Le Président, ravi d’une participation si nombreuse, nous apprit dans son discours d’ouverture que Jérôme AOUST n’était plus candidat au poste de Secrétaire national. S’ensuivit un petit mot de remerciement pour sa précieuse collaboration. Après ces louanges bien méritées, l’ordre du jour fut abordé, et les questions juridiques furent traitées très brièvement. Il faut en effet laisser la justice faire son travail, principe qu’approuva également l’assemblée puisqu’il n’y eut aucune remarque et/ou question. Ensuite, le rapport d’activités pour 2016 fut évoqué. On comprit bien vite que l’ASBL SNPS n’avait pas chômé sur le plan syndical. Nombre de contacts furent noués avec les autorités et, entre ceux-ci, des réunions furent organisées avec le ministre de l’Intérieur et le Collège des Procureurs généraux, sans oublier les nombreux CCB lors desquels nos délégués furent très actifs. On constata en outre que les préavis de grève avaient été

doublés, avec pour conséquence 234 jours de grève payés. En 2016, l’équipe de l’association fut renforcée par de nouveaux collaborateurs à la présentation personnelle très complète. Il leur est souhaité la bienvenue parmi nous et nous avons vraiment hâte de collaborer avec eux. C’est toujours intéressant d’avoir du sang neuf, cela donne de nouvelles visions et idées. Et l’une de ces nouvelles idées consiste à informatiser davantage notre fonctionnement à l’avenir de sorte que nous puissions aussi penser de façon écologique pour réduire notre consommation de papier. On peut dès lors dire que les actions menées en 2016 se sont avérées efficaces, avec une hausse à tous les niveaux. On observe ainsi une augmentation du nombre d’interventions de l’assistance juridique, des avantages accordés aux membres (primes de naissance, ...) et du nombre de réunions des groupes de travail. Un exemple fut cité en ce qui concerne les actions axées sur les pensionnés, lequel fut commenté pour les deux régions du pays. Vint ensuite le moment de se pencher sur les chiffres financiers avec l’exposé de la Commission financière ainsi qu’un aperçu des points positifs et des points à améliorer à l’avenir. Mais en résumé, le fonctionnement au niveau financier est en bonne voie et on peut poursuivre sur la voie empruntée.

Après une courte pause, la parole fut donnée à l’expert-comptable de l’association qui parcourut les comptes et les chiffres avec l’assemblée, s’attardant ça et là sur certains postes afin de donner plus d’explications sur la façon dont certains montants furent obtenus. Les membres, très attentifs, étaient satisfaits du résultat, puisqu’on put en conclure que l’ASBL SNPS est une organisation qui fonctionne bien. Ce message fut également transmis par l’auditeur de l’ASBL SNPS, dont la mission consiste

notamment à contrôler. Celui-ci nous informa qu’aucune infraction n’avait été constatée en 2016 et conclut dès lors que les comptes annuels pouvaient être homologués. Ces comptes annuels furent approuvés à une grande majorité par l’assemblée, où décharge fut donnée à l’unanimité au Conseil d’administration et au Commissaire-Auditeur. Enfin, le budget de 2017 fut commenté, puis approuvé à une grande majorité après qu’une question relative au contenu fut posée. C’est ainsi que se clôtura le débat financier.

L’heure était déjà bien avancée car on approchait de midi lorsqu’on aborda le volet essentiel de l’élection du Secrétaire national. Ce point fut introduit par les deux candidats, à savoir Thierry BELIN et Dominique REMY, qui donnèrent une petite présentation d’eux-mêmes et de leur plan. Toutes les personnes habilitées votèrent, puis le résultat fut révélé. Aucune irrégularité ne fut constatée pendant le scrutin. Thierry BELIN fut élu avec un peu plus de 67 % des voix. Celui-ci remercia, dans sa conclusion, tout le monde pour la confiance placée en lui et ne manqua pas de saluer l’engagement dont Jérôme AOUST fit preuve ces dernières années. Les membres furent ensuite invités à venir prendre le verre de l’amitié au foyer du Business Faculty. C’est ainsi que s’acheva une assemblée très constructive, où solidarité et volonté de rassemblement se firent assurément jour.

L’ASBL SNPS poursuit à présent son œuvre en vue de sa prochaine Assemblée générale de 2018 qui est prévue pour le dernier vendredi du mois de mars 2018.

A BIENTOT DONC !

Assemblée Générale

SNPS, Namur

L'assemblée générale de la Province de Namur aura lieu **le 15 juin 2017 à 09:30 heures** à la salle du Foyer Rural, Place du Roi Baudoin, 79 à 5350 OHEY.

Lors de cette assemblée, **il sera procédé à l'élection du nouveau Président de la Province de Namur.** Votre présence est donc particulièrement importante !

Rappel de circonstance :

Qui peut voter ?

Chapitre III – Les électeurs

Article 101 § 1. Pour être électeur, il faut :

1° être membre de l'association et avoir payé sa cotisation ;

2° pour les organes statutaires avoir la qualité de membre effectif ;

3° pour les autres organes avoir la qualité de délégué ou être assimilé à un délégué;

4° ne pas se trouver dans l'un des cas de suspension, démission ou exclusion prévus par le présent règlement.

Qui peut être candidat ?

Article 98. Les candidats pour un mandat repris dans l'art. 95.2° doivent être revêtus de la qualité de délégué depuis un minimum d'années précédentes (précisées dans le premier chiffre) et avoir assumé une fonction au sein d'un bureau ou d'un autre organe de l'association (durant une période précisée en années dans le deuxième chiffre)

Président Provincial : 4ans/4ans

Les années mentionnées sont à considérer comme les dernières années avant le mandat sollicité.

Les candidatures seront adressées par courrier au Secrétaire National,
Romboutstraat, 1/11 à 1932 ZAVENTEM
thierrybelin@snps.be
avant le 15 mai 2017 !



Commémoration MDL DELREE - SORINNES 2017

La cérémonie d'hommage au MDL DELREE aura lieu cette année le Samedi 02 septembre 2017 selon le programme ci-dessous :

- 10.30 Hrs : messe à l'Eglise de FOY-NOTRE-DAME
- 11.45 Hrs : dépôt de fleurs au monument à SORINNES
- 12.30 Hrs : réception à la salle de GEMECHENNE
- 13.30 Hrs : repas et animation à la salle de GEMECHENNE

Prix :

40,00 euros par personne à verser sur le compte RPP Francophones
 IBAN BE 18-3770-6559-4265 BIC BBRUBEBB.
 En communication, on vous demande de renseigner votre province.
 Les frais de cars seront pris en charge par les Provinces.

Inscription :

Votre inscription ne sera prise en compte que lorsque nous serons en possession de la preuve de paiement.

Jean GALOUX
 Province de NAMUR

Dany CAVET
 Vice-Président National

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.

Anvers

- 07 janvier 2017
- MASSON Roger 87 ans
- 09 janvier 2017
- SEGRS Anne-Marie 58 ans
- 12 janvier 2017
- LODEWIJCKX Joseph 92 ans
- 22 janvier 2017
- SAMAN Leontine
- 13 février 2017
- VAN OSTAEYEN Jozef 95 ans
- 09 mars 2017
- CLEFAS Maria 94 ans
- 10 mars 2017
- DE DECKER Frans 88 ans
- 12 mars 2017
- VANGEEL Gaston 84 ans

Brabant Flamand

- 03 janvier 2017
- VANDEVELDE Anna
- 04 février 2017
- WEYNS Arthur 88 ans
- 28 février 2017
- VAN WEERT Albert 94 ans
- 11 mars 2017
- VERCAUTER Anne-Maria 90 ans
- 18 mars 2017
- MAES Adrien 92 ans

Brabant Wallon

Bruxelles

- 12 janvier 2017
- SUSSET Geneviève 90 ans
- 15 janvier 2017
- DE SMEDT Albin 93 ans
- 14 mars 2017
- MAGEROTTE José 63 ans

Flandre-Occidentale

- 16 février 2017
- VAN ASCH Jozef 91 ans
- 21 février 2017
- VANDENBERGHE Raphael 93 ans

Flandre-Orientale

- 07 janvier 2017
- VAN DER LINDEN Roger 79 ans
- 11 janvier 2017
- MOENS Firmin 89 ans
- 23 janvier 2017
- VAN NIEUWENHUYSE Maurits 98 ans
- 02 février 2017
- VANWYNSBERGHE Jacques 73 ans
- 17 février 2017
- VERVUST Gommarr 82 ans
- 17 mars 2017
- SMET Godelieve 85 ans

Hainaut

- 04 février 2017
- CONNART Yvonne 93 ans

Liège

- 19 février 2017
- DEVROYE Francis 64 ans
- 28 février 2017
- VANOPPRE Georges 87 ans
- 09 mars 2017
- MOUCHERON Raoul
- 24 mars 2017

BESSON Yvonne 98 ans

Limbourg

- 20 février 2017
- PEERS Albert 94 ans
- 24 février 2017
- PEETERS - CUSTERS Louisa 87 ans
- 07 mars 2017
- MERTENS Sam 35 ans

Luxembourg

- 25 mars 2017
- HORDEBISE Jacques 64 ans

Namur

- 10 janvier 2017
- HUART Giselle 86 ans
- 10 janvier 2017
- MENEZ - LISON Felicia 98 ans
- 21 mars 2017
- FIEVEZ Simone

